

# Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

## Séance du 13 mars 2025

### Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI, Mirentxu DUBAR, Mohamed DJEMAI (procuration à Jimmy LAUBER), Souad HARMAND (procuration à Mirentxu DUBAR), Jimmy LAUBER, Jean-Christophe POPIEUL
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX (procuration à Jamila RAHMOUN), Mickael BOCQUET, Isabelle LEBECQ, Antoine VEYER, Damien MERESSE, Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU, Laurence BARA, Martine CHARLES
Collège D des usagers	Vincent MOINET, Emilie RAIROUX, Gabrielle HACHEMI, Elliott BESSON
Collège des Personnalités extérieures	Rodolphe DELAUNAY (Président de séance), Mylène BRONNIART, Pierre CARLOTTI, (procuration à Christian VAUTRIN), Jean-Pierre CHOEL (procuration à Rodolphe DELAUNAY), Véronique FELDHEIM (procuration à Fethi ALOUI), Marie-Christine MORETTI (procuration à Mylène BRONNIART), Sylvain TRANOY (procuration à Laurence SAYDON), Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN
Invités	Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Hugues BOCQUET, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF Carine COPLO, Agent comptable Eric BRICOUT, Directeur général des services de l'UPHF Cédric EDART, Directeur général des services de l'INSA HdF Caroline FLORINDA, responsable juridique

Rodolphe DELAUNAY, Président du conseil d'administration ouvre la séance, après vérification du quorum (28 membres présents ou représentés sur 31 membres en exercice, 9 procurations).

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Relevé de décisions de la séance du 12 décembre 2024
2. Compte financier 2024
3. Offre de formation 2026-2030 (accréditation)
4. Comité de sélection des candidatures à la direction de l'INSA HdF
5. Points Ressources Humaines :
  - Calendrier de fermeture des services (année 2025-2026)
  - Contingent d'heures pour les aménagements de service des enseignants du second degré (année 2025-2026)

- Plancher de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs UPHF-INSA HdF pour l'année 2025
- 6. Programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail
- 7. Plan de la Biodiversité
- 8. Bilan financier et répartition des fonds par périmètre de la Contribution Vie Etudiante et de Campus 2024
- 9. Enquête sur l'insertion professionnelle des doctorants et les effectifs des doctorants et docteurs de l'Ecole doctorale (information).
- 10. Demande de subvention à la Région (dispositif PRREL)
- 11. Règlement de la gestion des données de la recherche
- 12. Projets internationaux du groupe INSA (Chine et Maroc)(information)

### **1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 12 décembre 2024**

Le Président de séance demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 12 décembre 2024.

#### **Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le relevé de décisions du 12 décembre 2024.**

### **2. Compte financier 2024**

Carine COPLO, agent comptable, présente le compte financier 2024.

#### **Eléments de contexte**

- Impact de la convention d'objectifs et de moyens (article 19 du décret et 28 des statuts de l'UPHF) qui fixe les modalités de coopération financière entre l'UPHF et l'INSA HdF ;
- Pour l'exercice 2024, un avenant prolongeant la convention a été adopté par les 2 CA en Juin 2024 ;
- Ainsi en 2024, l'UPHF a refacturé 2 106K€ de dépenses à l'INSA HdF (contre 2 099K€ en 2023) et l'UPHF a rétrocédé des recettes à l'INSA HdF pour 956K€ (contre 896K€ en 2023).

#### **Compte Financier 2024**

Comptabilité budgétaire

Son objectif au travers de la comptabilité budgétaire d'une part est de vous présenter et d'analyser dans les grandes lignes son exécution au 31 décembre 2024

- Outil de pilotage via une programmation budgétaire de qualité et soutenable des recettes et des dépenses de l'établissement
- Permet de retracer les engagements et les flux avec les :
  - AE => autorisations d'engagements (commandes, missions)
  - RE => recettes encaissées
  - CP => crédits de paiement (seuil maximum autorisé des paiements)

Indicateurs de suivi sont :

- Consommation des emplois : reflète le nombre d'emplois consommés sur l'année soit sur le plafond d'emploi Etat soit sur le plafond hors Etat.
- Taux d'exécution : c'est le suivi de la réalisation des prévisions ; le taux d'exécution permet de renseigner sur la sincérité des prévisions et leur réalisation.
- Solde budgétaire : reflète la différence entre les encaissements (RE) et les décaissements (CP) et donc la variation de la trésorerie.

## Compte Financier 2024

Comptabilité  
budgétaire  
Tableau 2

- Taux d'exécution des dépenses :

En K€	Nature	Prévisionnel	Réalisé	Taux Exécution/BR1(2023)
AE	Masse salariale	13 648	13 328	97,65% (98,29)
	Fonctionnement	4 660	4 653	99,84% (99,93)
	Investissement	1 152	613	53,21% (95,56)
CP	Masse salariale	13 648	13 328	97,65% (98,29)
	Fonctionnement	4 533	4 419	97,50% (99,52)
	Investissement	1 452	867	59,72% (99,96)

95,54%  
(98,49)

94,81%  
(98,64)

Concernant la masse salariale, Le taux d'exécution est satisfaisant et résulte d'un suivi régulier sur l'année 2024 ; pour le fonctionnement également, la mobilisation pour engager et mener à terme les flux de dépenses permet d'afficher un budget sincère ; en revanche pour l'investissement, les taux d'exécution sont en recul en 2024 par rapport à 2023 en raison d'un décalage des opérations sur 2025 lié, aux contraintes des de passation des marchés.

## Compte Financier 2024

Comptabilité  
budgétaire  
Tableau 1 et 2

- Consommation des emplois : reflète le nombre d'emplois consommés sur l'année et est en légère augmentation depuis la création de l'INSA HdF
  - Plafond d'emplois Etat : 85 ETPT (plafond à 100 emplois)
  - Plafond d'emplois Hors Etat : 27 ETPT (plafond à 35 emplois)
 Globalement, le plafond légèrement en hausse passe de 104 (en 2023) à 112 en 2024 pour un plafond moyen de 135
- Taux d'exécution des recettes :

En K€	Prévisionnel	Réalisé	Taux Exécution/BR1 (2023)
Recettes encaissées	19 061	19 552	102,57% (115,78)

Les prévisions ont été légèrement sous estimées et sont la conséquence de recettes encaissées ou de notifications tardives ne permettant plus d'ajuster la prévision

Le solde budgétaire qui est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement est positif et s'établit à + 938K€

## Compte Financier 2024

Comptabilité générale

Est également au travers de la comptabilité générale

- Outil de pilotage

Permet de déterminer le résultat et autres indicateurs financiers

De donner une image fidèle et sincère du patrimoine de l'établissement

- Indicateurs de suivi

1- Le résultat

2- La capacité d'autofinancement (CAF)

3- Le fonds de roulement (FDR)

4- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

5- La trésorerie

### Compte Financier 2024 : Résultat

Comptabilité générale  
Tableau 6

Le résultat : est calculé par différence entre les comptes de produits de fonctionnement (classe 7) et les comptes de charges de fonctionnement (classe 6).

Produits (17 749€ en 2023)	<b>18 665 K€</b>
- Charges (16 955€ en 2023)	<b>18 866 K€</b>
<b>= Résultat bénéficiaire</b>	<b>201 K€</b>

Le résultat est en baisse par rapport à 2023 (794K€). Malgré une hausse des produits et des charges, l'augmentation des charges est supérieure à celle des produits ce qui impacte l'équilibre budgétaire. On constate donc une hausse de 6% des produits liée principalement aux subventions avec l'augmentation de la taxe d'apprentissage, de la SCSP ou autres subventions diverses notamment mais une hausse de 10% des charges qui se traduit par une hausse généralisée des dépenses de fonctionnement et de personnels.

### Compte Financier 2024 : les produits

Comptabilité générale  
Tableau 6

La première catégorie de produits concerne les subventions d'exploitation et se répartissent comme ci dessous



- Subventions s'établissent à 16 720K€ (14 690K€ en 2023); elles augmentent de 14% et représentent 88% des produits

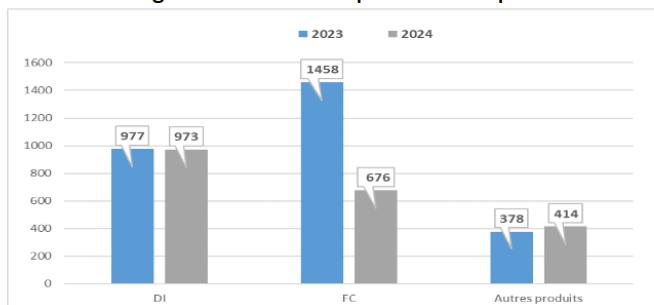
- SCSP s'établit à 9 888 K€ et représente 52% des produits :
- Autres subventions qui s'élèvent à 6 832 K€ (36%) dont :
  - Formasup : 4 763K€ (25%) ;
  - TA : 557 K€ (3%) ;
  - Autres : 1 512K€ K€ (8%) : recettes en provenance de l'UE, CVEC et autres institutions publiques.

## Compte Financier 2024 : les produits

La 2<sup>ème</sup> catégorie concerne les produits d'exploitation

Comptabilité générale

Tableau 6

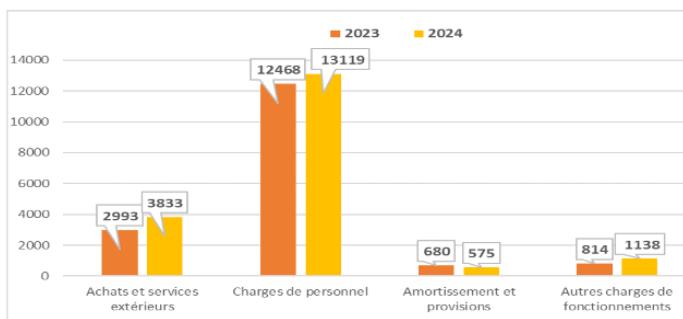


- **Produits d'exploitation** représentent 2 063K€ (2 813K€ en 2023), soit 11% des produits

- **DI** : 973 K€ (5%) : dont 531K€ pour les étudiants extra-communautaires ;
- **FC** : 676 K€ (4%) : dont 622K€ de formations contractualisées directement par l'INSA HdF et 54K€ (811K€) correspondant à la part des formations liées aux recettes FA et FC de l'UPHF reversée au travers de la COM ; cette baisse correspond à une distinction des recettes FA comptabilisées en subventions.
- **Autres produits** : 414 K€ qui ne représentent que 2% des produits.

## Compte Financier 2024 : les charges

Comptabilité générale  
Tableau 6



Le montant des charges s'établit à 18 666K€ et augmentent de 10% par rapport à 2023

- **Achats et services extérieurs** représentent 21% des charges et comprennent notamment L'impact de la COM :

En 2024 = 2 106K€ (contre 2 099K€ en 2023) dont les éléments principaux sont l'utilisation des services partagés sur les recettes de FC et FA pour 1 515K€ , la participation au financement des modules polytechniques pour 125K€, le transfert de la CVEC pour 145K€ et autres prestations diverses.

Les achats et services extérieurs concernent la participation de l'INSA aux travaux de Carpeaux, des dépenses de matériel d'enseignements ainsi que des fournitures diverses.

## Compte Financier 2024 : les charges

Comptabilité générale  
Tableau 6

- **Charges de personnel** s'élèvent à **13 119K€** et représentent 70% des charges, la part la plus élevée des dépenses

Elles augmentent de 651K€ et se traduisent principalement par la hausse du traitement indiciaire des personnels permanents et l'augmentation des personnels contractuels ;

Elles comprennent 1 119 K€ de passifs sociaux (notamment les charges à payer sur les HC réalisées en 2024 mais non payées pour 924K€, le solde concerne les congés non pris, les primes et rappels de salaires années antérieures)

- **Amortissements et provisions** en légère baisse s'élèvent à **575K€** et représentent 3% des charges. Elles comprennent :

- les amortissements sur les biens visant à permettre le renouvellement des équipements (521K€)

- Les provisions pour dépréciations des clients (54K€) concernent les clients douteux, formasup et les impayés des droits d'inscription

- **Autres charges** qui s'élèvent à **1 138K€** représentent 6% des charges

Elles sont constituées des impôts, taxes (transport, allo. Log), des dépenses liées à des redevances, des brevets, licences ou autres charges diverses. L'augmentation en 2024 est lié à des avoirs comptabilisés sur des titres exercice antérieur (DI, SCSP notamment)

## Compte Financier 2024 : la CAF

Comptabilité générale  
Tableau 6

Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables (flux potentiel de trésorerie). Elle permet d'évaluer les ressources générées par l'activité de l'établissement pour financer, entre autre, ses investissements. Elle se calcule de la manière suivante :

Résultat	201 K€
Dotations aux amortissements et provisions	576 K€
- Reprises sur amortissements et provisions	17 K€
+/- values de cessions d'actifs	0 K€
- Quote-part de subventions d'investissement	59 K€
<b>CAF</b>	<b>700 K€</b>

Comptabilité générale

Tableau 6

### Compte Financier 2024 : Financement et FDR

En 2024, les acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé s'élèvent à 873 K€ et concernent notamment du matériel pédagogique (150K€), du matériel informatique (192K€), du matériel audiovisuel (479K€) et du matériel divers (52K€).

Elles sont donc financées à hauteur de 700K€ par la CAF et par des financements externes.

Ces financements suffisants pour couvrir les besoins d'investissements ont donc contribué à augmenter le FDR de 476 K€ pour s'établir au 31/12/2024 à 5 670K€.

Emplois (investissement)		Ressources (financement)	
IAF	0 €	CAF	700 K€
Acquisitions d'immobilisations	873 K€	Financement de l'actif	649 K€
<b>Total des emplois</b>	<b>873 K€</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 349 K€</b>
<b>Apport au FDR</b>	<b>476 K€</b>	<b>Prélèvement sur FDR</b>	

FDR	Au 31/12/2024	
	5 670 K€	

<numéro>

Comptabilité générale  
Tableau 4,6 et 7

### Compte Financier 2024 : FDR, BFR, Trésorerie

#### Les éléments de l'Equilibre financier global

	2024	2024 (en jours)	Pour info 2023
Fonds de Roulement	5 670 K€	115	5 195 K€
Besoin Fonds de Roulement	- 2 784 K€		-2 332 K€
Trésorerie	8 454 K€	172	7 526 K€

- Le FDR s'établit à 5670K€ et correspond à 115 jours de fonctionnement ; ce nombre s'obtient en divisant le FDRx360 par le total des charges décaissables (charges de fonctionnement – charges calculées)
- BFR = Trésorerie – Fonds de Roulement  
BFR est négatif => l'établissement encaisse plus vite qu'il ne décaisse, ce qu'il doit encaisser permet de financer ce qu'il doit décaisser  
BFR positif => l'établissement doit être vigilant car ses décaissements sont supérieurs à l'encaissement des produits de son activité
- La Trésorerie (FDR-BFR) qui s'élève à 8 454K€ à la clôture augmente de 928K€ entre 2023 et 2024 (+12%) ; elle correspond à 172 jours de charges décaissables. Néanmoins, une part importante de la trésorerie est constituée de recettes encaissées qui non pas encore été consommées comme pour les projets Tabroad et Euro tell notamment et pour lesquels nous avons déjà encaissés près de 1,7M€ alors que nous n'avons dépensé que 212K€. <numéro>

## Compte Financier 2024

- Voici donc les états financiers et tableaux en votre possession qui le constitue

➤ les éléments pour vote (article 211 du décret GBCP) :

- Tableau des autorisations d'emplois et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2) ;
- Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4) ;
- Etats financiers annuels constitués du bilan, du compte de résultat, de l'état de la situation patrimoniale (tableau 6) et de l'annexe des comptes annuels.

➤ Les éléments pour information :

- Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3) ;
- Tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5) ;
- Plan de trésorerie (tableau 7) ;
- Tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles en exécution (tableau 9) ;
- Tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10).

### Avis du commissaire aux comptes (cabinet Forvis Mazars) sur les comptes annuels

La représentante du cabinet Forvis Mazars rappelle l'objectif de la mission, le commissaire aux comptes n'émet pas d'opinion sur la gestion ni sur les budgets et les éléments soumis à certification. L'objectif de la mission est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Avis : les comptes annuels sont certifiés au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Le Président de séance soumet la délibération du compte financier 2024 au vote :

## Compte Financier 2024 : Vote et affectation du résultat 2024

### Projet de délibération :

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments **d'exécution budgétaire** suivants :

112 ETPT, dont 85 ETPT sous plafond et 25 ETPT hors plafond ;  
18 593 357,02 € d'autorisations d'engagement ;  
18 614 302,30 € de crédits de paiement ;  
19 551 781,62 € de recettes encaissées ;  
+ 937 479,32 € de solde budgétaire ;

Le conseil d'administration arrête les éléments **d'exécution comptable** suivants :

+ 928 107,19 € de variation de trésorerie ;  
200 458,77€ de résultat patrimonial bénéficiaire ;  
699 803,08 € de capacité d'autofinancement ;  
+ 475 985,17 € de variation du FDR.

#### **Article 2 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserve à hauteur de **200 458,77€**.

Les tableaux des emplois, des autorisations d'engagement, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des voix (28 pour).**

### **3. Offre de formation 2026-2030 (accréditation)**

Armel de la BOURDONNAYE présente la future offre de formation de l'INSA HdF 2026-2030 (hors formations ingénieurs) en co-accréditation avec l'UPHF ; il présente les mentions par formation et le cadrage sur le volume d'heures complémentaires.

Abdelhakim ARTIBA insiste sur la nécessité que le nombre d'heures complémentaires soit contenu et que l'offre de formation soit pilotée par rapport aux capacités de l'établissement, pour garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche. Il remercie la direction de l'institut pour le travail présenté.

Armel de la BOURDONNAYE évoque les engagements pris auprès de la Commission des titres ingénieurs (CTI) d'accroître l'intervention des extérieurs dans les formations ingénieurs.

Fethi ALOUI rappelle la possibilité de modulation statutaire du service des enseignants-chercheurs.

Vincent MOINET exprime ses craintes sur l'abandon de certaines formations et souhaiterait des garanties pour les étudiants. Armel de la BOURDONNAYE précise que les étudiants seront informés des possibilités offertes dans les composantes de formation de l'UPHF et dans ses établissements composantes.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

#### **Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (23 pour, 5 abstentions) l'offre de formation 2026-2030.**

#### **4. Comité de sélection des candidatures à la direction de l'INSA HdF**

Armel de la BOURDONNAYE rappelle la vacance prochaine des fonctions de Directeur de l'INSA HdF et le processus de désignation se déroulant en deux phases : une première séance est consacrée à la sélection des candidatures dans le cadre d'un comité de sélection constitué de représentants du conseil d'administration ; une seconde séance du conseil d'administration procédera à l'audition des candidats retenus et à la proposition d'une liste de candidats au MESR.

Le comité de sélection des candidatures, prévu par le règlement intérieur de l'INSA HdF, est composé des 11 membres suivants :

Le Président du conseil d'administration, qui le préside,

- Le Vice-Président du conseil d'administration,
- Les 2 personnalités désignées au titre des représentations de la région Hauts-de-France et de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole,
- 1 représentant.e d'une personnalité extérieure autre que celles mentionnées ci-dessus élu.e au sein du conseil par les représentants des personnalités extérieures,
- 2 membres du collège des professeurs des universités ou assimilés élus au sein du conseil par les membres de son collège,
- 2 membres du collège des maîtres de conférences ou assimilés élus au sein du conseil par les membres de son collège,
- 1 membre du collège des personnels BIATSS élu au sein du conseil par les membres de son collège,
- 1 membre du collège des étudiants élu au sein du conseil par les membres de son collège.

A l'issue des votes organisés lors de la séance, sont déclaré.es élu.es, les personnes suivantes :

Collèges électoraux	Prénom et nom	Nombre de voix obtenues
Collège A : Professeurs des Universités et assimilés	Mme Mirentxu DUBAR M. Jimmy LAUBER	6 6
Collège B : Autres enseignants-chercheurs et enseignants	M. Olivier BIREMBAUX M. Antoine VEYER	3 3
Collège C : BIATSS	M. Jean-Hubert ANCEAU	2
Collège D : Usagers	M. Elliott BESSON	4
Collège des Personnalités extérieures	Mme Laurence SAYDON	8

#### **5. Points Ressources Humaines**

Karine WIART, Directrice des ressources humaines, présente les points suivants :

##### **5.1 Calendrier de fermeture des services (année 2025-2026)**

Noël	Du 20 décembre 2025 à 13h au 5 janvier 2026 matin	8 jours
------	---	---------

<b>Hiver</b>	Du 21 février 2026 à 13h au 2 mars 2026 matin	5 jours
<b>Printemps</b>	Du 11 avril 2026 à 13h au 20 avril 2026 matin	5 jours
<b>Ascension*</b>	Du 13 mai 2026 au soir au 18 mai 2026 matin	1 jour
<b>Eté</b>	Du 17 juillet 2026 au soir au 20 août 2026 matin	23 jours
		Soit 42 jours

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le calendrier de fermeture des services pour l'année universitaire 2025-2026.**

**5.2 Contingent d'heures pour les aménagements de service des enseignants du second degré (année 2025-2026)**

Le contingent d'heures d'aménagement de service pour au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA HdF, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés est de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le contingent d'heures pour les aménagements de service des enseignants du second degré (année universitaire 2025-2026).**

**5.3 Plancher de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs UPHF-INSA HdF pour l'année 2025**

Le plancher de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, pour l'année 2025 est proposée à zéro.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le plancher de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs UPHF-INSA HdF pour l'année 2025.**

**6. Programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail**

Cécile DUTILLEUL, conseillère de prévention, présente le programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail 2024-2025 communiqué préalablement aux membres du conseil, programme ayant reçu un avis favorable de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail 2024-2025.**

**7. Plan de la biodiversité 2025-2029**

Pascal RUTKOWSKI, chargé de mission Biodiversité et Mobilité, présente le plan de la biodiversité préalablement communiqué aux membres du conseil.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision :**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (28 pour) le plan de la biodiversité 2025-2029.**

**8. Enquête sur l'insertion professionnelle des doctorants et sur les effectifs des doctorants et docteurs de l'Ecole doctorale (SIREDO) (information)**

Marc DUQUENNOY, Directeur de l'École Doctorale Polytechnique Hauts-de-France (ED PHF) présente les résultats de l'enquête d'insertion professionnelle des doctorants et l'enquête SIREDO 2024, éléments et informations contenus dans le document préalablement transmis aux membres du conseil.

**9. Bilan financier et répartition des fonds par périmètre de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2024**

Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente le bilan financier et la répartition des fonds de la CVEC par périmètre de l'année 2024.

Bilan financier

CVEC 2024		Rappel CVEC 2023	
	Répartition budgétaire	Dépenses réalisées	Dépenses réalisées
FSDIE (dont part sociale)	151 200€	137 902€	124 866€
Santé	75 600€	72 263€	76 927€
Appel à projets		162 137€	240 701€
Projets transversaux	491 578€	295 839€	347 830€
Masse salariale	45 000€	42 312€	0€
<b>Total</b>	<b>763 378€</b>	<b>710 453€</b>	<b>790 324€</b>

Répartition des fonds de la CVEC par périmètre :

	Périmètre	Description des actions	% budget CVEC	Montant
	Appels à Projets	- 23 projets finalisés ou en cours de finalisation	22,82%	162 137€
Accueil des étudiants		<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation de casiers à trottinettes</li> <li>Cap campus</li> <li>Aménagement des campus</li> </ul>	14,36%	102 042€
Billetterie étudiante		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 point de vente sur chaque campus - billetterie en ligne</li> <li>Prestataires permanents</li> <li>Prestations occasionnelles (concert...)</li> </ul>	13,12%	93 202€
FSDIE Subventions aux associations		- Subvention de projets associatifs - Formation des membres des associations, achats pour les associations	11,17%	79 376€
Centre de santé		- Dépenses budgétaires	10,17%	72 263€
FSDIE Accompagnement social		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides alimentaires</li> <li>Aides au logement (hôtel)</li> <li>Aides d'urgence</li> </ul>	8,24%	58 526€
Rupture numérique		- Achat de 54 ordinateurs avec sac à dos ( prêt de PC)	6,83%	48 533€
Masse salariale			5,96%	42 312€
Bien-être et réussite étudiante		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers Zen' Exam</li> <li>Ateliers de relaxation</li> <li>Nos étudiants ont du talent</li> </ul>	4,37%	31 039€
Développement de la pratique sportive		<ul style="list-style-type: none"> <li>Semaine olympique et paralympique</li> <li>Achat de Matériel sportif</li> <li>Participation financière compétitions</li> </ul>	2,96%	21 023€

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (28 pour) le bilan financier et la répartition par périmètre de la CVEC de l'année 2024.**

**10. Demande de subvention à la Région (dispositif PRREL)**

Cédric EDART, Directeur général des services, présente la demande de subvention à la Région Hauts-de-France dans le cadre du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Ambition pour un montant de 72487 €

Une représentante des étudiants s'interroge sur le détail de l'utilisation des fonds de ce programme. Le Directeur de l'INSA HdF répond qu'un bilan sera réalisé et communiqué.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix (27 pour, 1 abstention) la demande de subvention à la Région Hauts-de-France dans le cadre du PRREL Ambition pour un montant de 72487 €**

**11. Règlement de gestion des données de la recherche**

Nelly SCIARDIS, Directrice du Service commun de la documentation, présente le règlement sur la gestion des données de la recherche UPHF/INSA HdF ayant recueilli un avis favorable des différentes instances et dernièrement celui du conseil scientifique de l'INSA HdF.

Le règlement des données de la recherche fixe les lignes directrices pour la gestion et le partage des données de la recherche. Ce règlement rappelle les bonnes pratiques que l'UPHF et l'INSA HDF recommandent pour l'ensemble du processus de recherche. Plusieurs services de l'UPHF et de l'INSA HDF accompagnent les personnels pour mettre en œuvre et appliquer la présente politique. Des formations et des sensibilisations aux bonnes pratiques en matière de gestion des données de la recherche sont mises en place et assurées par les acteurs de la donnée au sein des différents services supports de l'établissement.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

**Décision**

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (28 pour) le règlement sur la gestion des données de la recherche.**

**12. Projets internationaux du groupe INSA (Chine et Maroc)(information)**

Le Directeur de l'INSA HdF présente pour information différents projets en cours du groupe INSA : compétitions sportives (High five INSA), création d'un INSA au Maroc et d'un institut Franco-chinois.

Le Président de séance

Rodolphe DELAUNAY